



 **LIEU : CFPPA Die**

 **DURÉE & RYTHME :**
14 heures

 **PROCHAINES SESSIONS :**
16 et 23 janvier 2025
13 et 20 février 2025

 **PUBLICS CONCERNÉS :**

- Agriculteurs (régime micro BA et structure individuelle)
- 8 participants maximum

 **PRÉREQUIS :**

- Avoir commencé son activité

OBJECTIFS

- S'approprier les principes de base de la comptabilité pour pouvoir saisir informatiquement ses factures
- Classer ses factures pour préparer la saisie informatique
- Comprendre la saisie comptable
- Effectuer les opérations de clôture en fin de saisie
- Analyser des documents comptables (bilan/compte de résultat) pour prendre une décision d'ordre fiscal, social, juridique et/ou économique

CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation du bilan et des comptes de bilan (classe 1 à 5).
- Présentation du compte de résultat et des comptes de gestion (classe 6 et 7).
- Explications sur le principe de la comptabilité en partie double
- Travail de classement des factures en suivant l'ordre des opérations sur le compte courant bancaire professionnel
- Saisie de factures sur le logiciel comptable en vérifiant que les soldes "banque" du compte courant et du logiciel sont toujours égaux
- Le document "check-list des opérations de clôture"
- A partir de données d'exploitation : enregistrement des stocks, des amortissements, des dettes et des créances, des emprunts et de la TVA
- A partir de documents comptables et d'éléments de synthèse fournis par le logiciel comptable, réalisation d'une analyse simple
- Bilan de la formation

 **93 %** de satisfaction
(2024)

 **100 %** de recommandation
(2024)



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Supports pédagogiques : logiciel comptabilité, check-list clôture

MODALITÉS ET DELAIS D'ACCES

Entretien préalable avec le formateur référent
Inscription en ligne au minimum 7 jours avant le début de la formation :

Sur cfppa-die.fr, cliquer sur le bouton

 JE M'INSCRIS

COÛT ET FINANCEMENT

Coût : voir rubrique "Tarifs des formations" sur cfppa-die.fr

Financement envisageable :

- Vivéa si exploitant agricole et éligible

FORMATEURS

Jérôme BOSSAN (référent)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis des stagiaires lors des situations pratiques

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : bilan individuel en fin de formation

POURSUITE ET DÉBOUCHÉS

Tenir sa comptabilité informatisée en autonomie

RÉFÉRENT DE LA FORMATION

Hélène BLACHE, administrative
04 75 22 04 19 | cfppa.die@educagri.fr

ACCESSIBILITE

Gare SNCF, bus
Parking vélos et voitures



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour tout besoin spécifique. Nous étudierons ensemble les adaptations possibles de votre parcours de formation